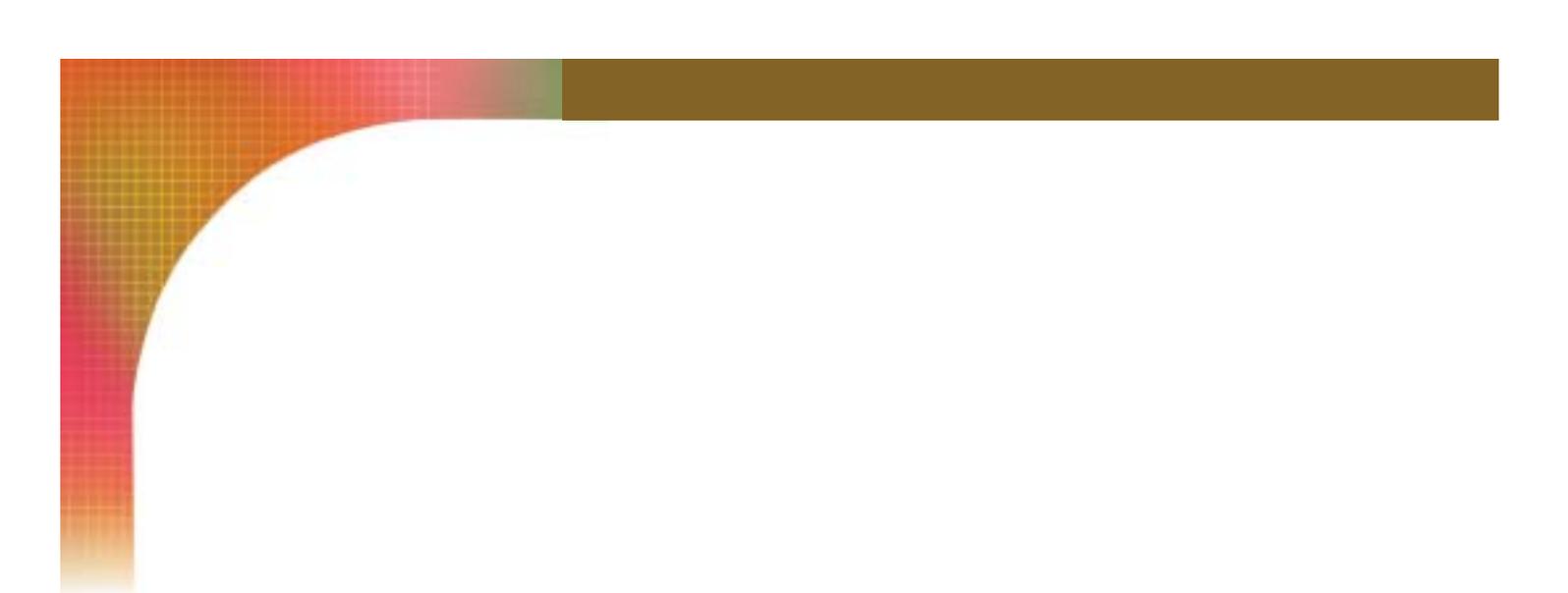


# Bilan d'Action Sociale 2005



**Cram Rhône-Alpes**  
35, rue Maurice Flandin  
69436 Lyon cedex 03  
[www.cramra.fr](http://www.cramra.fr)



**ANNÉE 2005**

**ACTION SOCIALE  
EN FAVEUR DES  
PERSONNES ÂGÉES  
ET PERSONNES  
HANDICAPÉES**



L'année 2005 a été particulièrement marquée par l'entrée en vigueur d'une nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion, ayant vocation à structurer la politique de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse qui recentre son action sur les retraités relevant des GIR 5 et 6 socialement les plus fragiles, notamment en raison de leur niveau de ressources, de leur isolement social ou géographique, de leur avancée en âge, de leur état de santé ou leurs conditions de vie.

A l'horizon 2008, il est prévu le déploiement progressif de dispositifs d'évaluation globale qui doivent permettre de s'abstraire de la logique des filières de prise en charge, c'est-à-dire de diversifier les réponses aux besoins.

La Caisse Régionale entre complètement dans cette démarche et pour ce faire, lance des partenariats avec différentes structures : Centres de Prévention et Centres locaux d'Informations et de Coordination tout en renforçant la qualité relationnelle, entretenue depuis plus de vingt ans avec les Prestataires de Service et les Fédérations régionales d'aide ménagère à domicile.

L'objectif d'une telle politique est de mettre en œuvre en Rhône-Alpes de nouvelles manières de concevoir l'aide auprès des retraités en intégrant une dimension de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement de la prise en charge des personnes âgées.

L'exercice 2005 a constitué une année de transition riche de réflexions sur une approche différente de l'action sociale.

Ainsi l'année 2006 devrait voir la mise en place des premiers plans d'actions personnalisés, résultat d'une meilleure connaissance des attentes et besoins des retraités et d'une diversification de la nature et des différentes formes d'aide au maintien à domicile.

Toutes les mesures qui pourront être prises en terme de maintien de l'autonomie et qui permettront aux retraités d'être responsables de leur devenir ne pourront que fonder une nouvelle action sociale portée par la Caisse Régionale.

LE PRÉSIDENT



J.C. SOUBRA



## **Editorial**

<b>Les missions</b>	<b>3</b>
<b>Les faits marquants</b>	<b>4</b>
<b>Les chiffres principaux</b>	<b>9</b>

## **ACTION INDIVIDUELLE 11**

Aide ménagère	12
Garde à domicile	13
Aide à l'amélioration de l'habitat	14
Aide à l'adaptation personnalisée du logement	15
Aide aux vacances	16
Accueil de jour	17
Secours exceptionnel	18
Télé alarme	19
Prestation Expérimentale Dépendance	20
Aide exceptionnelle	21
Hébergement temporaire	22
Evaluation globale	23
Aide au retour à domicile après hospitalisation	24
Gestion de transferts de dossiers aide ménagère vers les conseils généraux pour les GIR 1 à 4	26

## **ACTION COLLECTIVE 28**

Opérations d'humanisation de construction, d'équipement d'établissements d'accueil pour personnes âgées	29
Subventions d'équipement	30
Actions Gérontologiques d'initiative locale	31
Réseaux gérontologiques et centres locaux d'information et de coordination gérontologique	32
Prêts assurance maladie	33
Démarche qualité de la branche retraite spécifique à l'aide ménagère	34
Visite des prestataires de services conventionnés	35

## **PREVENTION DE LA DEPENDANCE 36**

Pôle Education pour la santé	37
Pôle Développement des Actions Préventives	44

## **BIENVENUE À LA RETRAITE 46**

Pôle Bienvenue A la Retraite	47
------------------------------	----

## **CONCLUSION 51**



Elles se déclinent :

- **d'une part**, principalement en faveur des personnes âgées résidant à domicile ou en établissement.

Les activités s'articulent autour des notions :

- d'accompagnement et de soutien pour le maintien à domicile,
- de meilleure qualité de vie dans les établissements d'hébergement,
- de partenariat et de coordination,

2005 a été marquée par la signature d'une nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion Etat/Cnavts 2005-2008.

L'objectif général de cette Convention est de recentrer la politique d'action sociale sur le maintien de l'autonomie des retraités relevant des GIR 5 et 6.

Il se concrétise par une meilleure prise en compte des attentes et des besoins des ressortissants les plus fragiles, par :

- un développement significatif d'actions d'information, de conseil et d'orientation,
- une meilleure connaissance de leurs attentes et de leurs besoins,
- la conception de plans d'actions personnalisés à domicile dans une dynamique de prévention,
- la définition et la mise en place d'une gamme de lieux de vie collectifs.

Au travers de ces actions, la branche retraite contribuera dans le cadre du plan de développement des services à la personne, à promouvoir la qualité, la diversité et la facilité d'accès à des prestations et services adaptés et à favoriser le développement d'une offre plurielle pour répondre à la diversité des situations et des besoins des retraités.

- **d'autre part**, en faveur des personnes handicapées en structures d'accueil en favorisant par des aides financières, la création de places de CAT, de MAS et de FAM.

Toutefois la politique d'engagement de la CNAM, pour les années à venir, ayant peu de visibilité, il est difficile aujourd'hui d'en tracer les grandes orientations.

## La Convention d'Objectifs et de Gestion (enjeu 2005-2008)

### Recentrer l'action sociale sur le maintien de l'autonomie des retraités les plus fragiles

#### ■ Information, Conseil, Orientation :

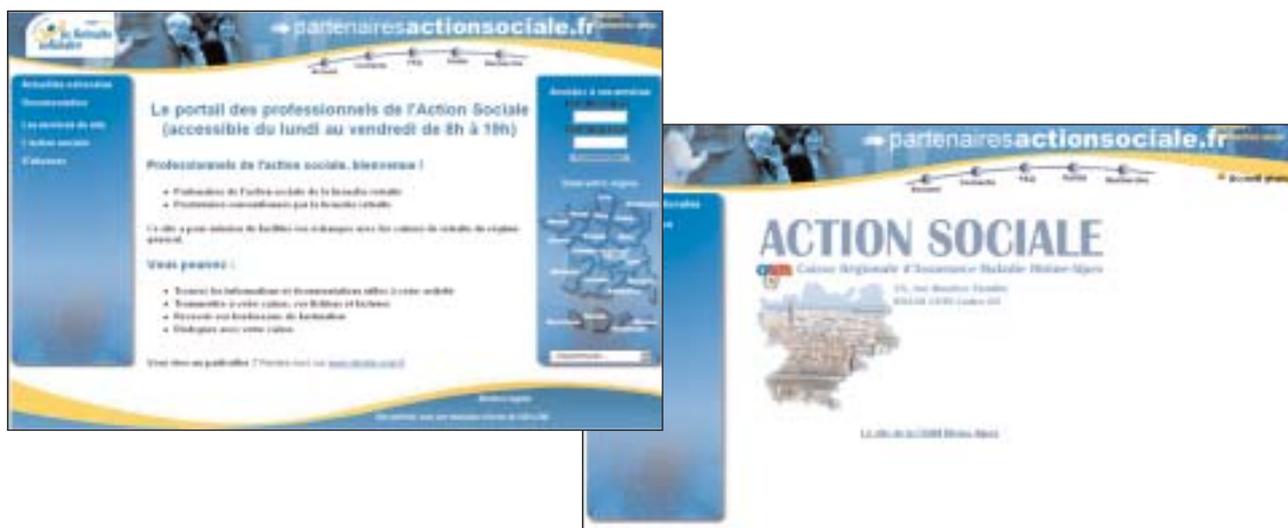
Création de services : portail action sociale des retraités « infoplus-senior », catalogue régional des offres de services « Kiosque bleu » et développement d'un portail des partenaires de l'action sociale (PPAS) servant de support au développement d'échanges dématérialisés (facturation, paiement) avec les prestataires de services.

### Portail des Partenaires de l'Action Sociale (PPAS)

Destiné aux partenaires de l'action sociale de la branche retraite, et aux prestataires conventionnés, ce site a pour mission de faciliter les échanges avec les caisses de retraite du régime général.

Il permet :

- de trouver des informations et documentations utiles liées à l'activité des prestataires,
- de transmettre des fichiers et factures à la CRAM,
- de recevoir les bordereaux de facturation,
- de dialoguer avec la CRAM.



#### ■ Mieux connaître les attentes et évaluer les besoins des retraités :

Mise en place de nouveaux dispositifs d'évaluation qui s'appuient sur deux principes directeurs :

- Traiter la situation du retraité dans sa globalité, en adoptant les méthodes du travail social,
- Faire évoluer les dispositifs actuels, reposant sur les seuls prestataires de service, afin de permettre une évaluation par un tiers.

## Montée en charge de la prestation Evaluation Globale

Le déploiement en **2005** de ce dispositif s'est fait en partenariat avec cinq structures évaluatrices sur des territoires d'intervention de plus en plus importants.

Trois nouveaux dispositifs ont été conventionnés en 2005, il s'agit :

- du CLIC du GRAND ROANNE (42),
- du CLIC du PAYS DE GEX (01),
- du CLIC de MONTBRISON (42).

**1 719** évaluations globales des besoins des personnes âgées ont été réalisées en **2005**, **93** en **2004**.

## Organiser des Plans d'Actions Personnalisés pour le maintien à domicile (approche coordonnée de l'aide à domicile)

Rendus possible par l'évaluation globale de la situation des retraités, les plans d'actions personnalisés peuvent se concrétiser de diverses manières, en articulation avec les interventions des autres financeurs :

- Bilan de situation et conseils organisés dans le cadre de l'évaluation et facilités par les services Internet,
- Prises en charge relevant de la branche retraite : aides humaines.

L'évaluation peut conduire à l'orientation vers d'autres modes de prises en charge.

## Concevoir des lieux de vie collectifs adaptés aux retraités fragilisés

Trois axes stratégiques :

- Soutenir les structures souhaitant développer des mesures d'amélioration de la vie sociale des retraités,
- Contribuer à la diversification des projets immobiliers permettant des modes d'accueil intermédiaires entre le domicile et l'hébergement permanent en établissement,
- Aider les structures d'hébergement permanent à développer un cadre de vie de qualité (définition d'un projet de vie).

## Renforcer l'efficacité des actions de la branche :

**Pour les usagers** : évolution de la démarche qualité, accès simplifié des retraités aux aides.

**Pour les prestataires de services** : dématérialisation des dispositifs actuels (Portail Partenaires Action Sociale).

La COG n'a pu dans un contexte difficile lié à une réduction des heures d'Aide Ménagère à Domicile, être engagée de façon aussi formelle que prévue initialement. C'est ainsi que l'enveloppe d'heures octroyée à la CRAM a connu des évolutions non envisagées en début d'exercice, selon le déroulement suivant :

- Attribution d'une enveloppe globale régionale de 2 284 677 heures pour l'exercice 2005, soit une diminution de 0,34 % par rapport à 2004 (2 292 468 heures). Cette enveloppe a été répartie en concertation avec les Fédérations Régionales vers les prestataires de service.
- Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> juin 2005 de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse : réalisation d'un bilan de la consommation des crédits au niveau régional à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2005.
- Bilan soumis au Conseil d'Administration de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse du 7 septembre 2005, ce dernier s'est prononcé en faveur :
  - d'un rééquilibrage des crédits entre les Caisses Régionales pour les dépenses relatives aux dispositifs d'évaluation des besoins, et aux plans d'actions personnalisés et partenariat locaux,
  - de l'attribution de dotations complémentaires pour l'aide ménagère à domicile ; en effet, le bilan de la consommation des heures à la fin du premier semestre faisait apparaître des tensions sur la gestion de l'enveloppe d'heures d'aide ménagère pour 2005, avec un taux d'exécution de 54,56 % laissant présager une surconsommation en fin d'exercice.
- Compte tenu du contexte, il a été décidé :
  - d'affecter au niveau national une enveloppe de 7 millions d'euros à la création d'heures d'aide ménagère supplémentaires,
  - de procéder à un virement de crédits de la dotation « complément qualité » de 5,3 millions d'euros vers la ligne « aide ménagère » pour créer des heures supplémentaires, et suspendant de ce fait le versement de ce complément qualité.
- La Caisse Régionale d'Assurance Maladie Rhône-Alpes a bénéficié d'une dotation d'heures d'aide ménagère complémentaire de **149 301 heures** portant la dotation à **2 433 978 heures** pour 2005 soit une augmentation de 6,17 % par rapport à 2004 (**2 292 468 heures**).

## Nouvelles modalités de financement des CLIC

S'agissant de l'aide à apporter aux réseaux gérontologiques et aux CLIC, un nouveau cahier des charges relatif aux modalités de financement a été mis en place le 7 juin 2005.

Ce document s'inscrit dans les nouvelles orientations de la politique d'action sociale de la branche retraite (COG 2003-2004) confirmées dans la COG Etat-CNAVTS 2005 -2008.

Principe du financement :

### Financement des CLIC à leur création

Ils bénéficient d'une subvention de la CRAM pouvant atteindre 25 % du Budget.

## Financement des CLIC poursuivant leur activité

L'accompagnement financier de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie est possible dans les conditions suivantes :

- Existence d'un Comité de pilotage au sein duquel la CRAM est représentée,
- Recensement par le CLIC des services existants sur le territoire, et diagnostic sur l'état des lieux,
- Réponse à l'ensemble des demandes d'information des personnes âgées,
- Relais d'information en santé publique au titre de l'Action Sociale.

Il s'agit là de pré-requis pour lesquels le financement peut atteindre 10 % du budget.

Un financement complémentaire peut-être octroyé selon deux grands champs d'activité :

- le partenariat de terrain qui fait l'objet de conventions spécifiques et d'actions plus ponctuelles sur demande de la CRAM.

Ce financement complémentaire peut atteindre 20 % du budget.

- et le dynamisme du CLIC sur son territoire (mises en place d'actions innovantes).

Le financement peut atteindre 5 %.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de « gagnant/gagnant ».

## Mise en place d'ATOO Valence

La Direction de l'Action Sociale, forte de l'expérimentation réussie du Programme « ATOO La Dynamique Senior » menée à Bourg-en-Bresse a souhaité en 2005 déployer ce dispositif sur les départements de la Drôme et de l'Ardèche en lien avec le Centre pour réussir son Vieillesse de Valence.



Un espace senior a vu le jour dans cette ville, le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

## Etude Handicap

### « Lésions cérébrales : regards croisés »

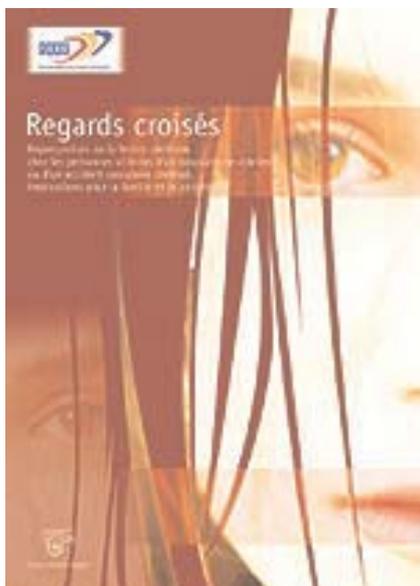
En France, chaque année, 150 à 180 000 personnes sont victimes d'un traumatisme crânien. Environ 5 000 conservent des séquelles sévères (physiques, psychologiques, sensorielles et cognitives, notamment au niveau de la mémoire).

Le traumatisme crânien a été qualifié de « fléau social » et « d'épidémie silencieuse ».

C'est suite à ce constat que la CRAM a souhaité réaliser une étude afin de croiser les regards entre les personnes elles-mêmes, leur famille et des professionnels qui les accompagnent.

Cette recherche, menée sous l'égide de la Direction de l'Action Sociale a fait l'objet d'un large partenariat associatif, professionnel et universitaire.

Le 17 novembre 2005 près de 150 personnes étaient présentes à la conférence de presse organisée pour la présentation des résultats de cette étude conduite dans le cadre de l'Année européenne des personnes handicapées.



### **Maisons Départementales du handicap**

La Caisse Régionale d'Assurance Maladie s'est fortement mobilisée pour intégrer les commissions exécutives des Maisons Départementales des Personnes Handicapées en cours de création.

Les Conseil Généraux de l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, la Loire, la Savoie et la Haute-Savoie ont donné satisfaction à la Caisse Régionales d'Assurance Maladie reconnaissant ainsi son savoir faire.

## Démographie

La population des personnes âgées dans la région Rhône-Alpes par département et par tranche d'âge se répartit au **31 décembre 2005** de la façon suivante :

Départements	Population totale	de 60 ans et plus	de 60 à 74 ans	de 75 ans et plus
AIN	546 916	103 616	65 638	37 978
ARDECHE	292 169	74 159	44 136	30 023
DROME	452 351	102 585	63 302	39 283
ISERE	1 151 319	216 659	138 329	78 330
LOIRE	719 555	169 164	101 403	67 761
RHONE	1 629 231	308 787	193 126	115 661
SAVOIE	390 958	81 838	50 975	30 863
HAUTE-SAVOIE	673 549	123 516	80 070	43 446
<b>TOTAL</b>	<b>5 856 048</b>	<b>1 180 324</b>	<b>736 979</b>	<b>443 345</b>

Source : INSEE – projection d'après le recensement de 1999

En 2005, **1 092 645 personnes** ont bénéficié d'un avantage vieillesse servi par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Rhône-Alpes.

La répartition géographique de ses ressortissants est la suivante :

- **970 492** résidents en France,
- **122 153** résidents à l'étranger + Outre-mer.

## Evaluation globale des besoins

**1 719** évaluations globales des besoins des personnes âgées ont été réalisées en **2005 (93 en 2004)** pour un coût de 169 300 € (10 060 € en 2004).

## Aide ménagère

Personnes aidées*		Nombre d'heures payées**	
2004	2005	2004	2005
33 724	33 274	2 470 637	2 224 227

\* Personnes ayant bénéficié d'au moins un paiement au cours de l'exercice.

\*\* Il s'agit des heures payées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Ces montants concernent donc les échéances de Décembre de l'année N-1 et celles de janvier à novembre de l'année N.

## Autres aides individuelles

Prestations	Personnes aidées		Dépenses en €*	
	2004	2005	2004	2005
Garde à domicile**	1 372	1 911	910 589,00	1 043 895,12
Amélioration de l'habitat	1 178	1 141	1 406 666,00	1 142 056,00
Aide à l'adaptation personnalisée du logement	332	351	854 600,00	740 054,51
Accueil de jour	84	124	34 720,00	31 210,00
Aide aux vacances	100	92	25 328,00	26 654,87
Hébergement temporaire	78	100	25 750,56	27 212,85
Téléalarme	116	96	17 078,00	14 080,00
Secours exceptionnels	295	403	156 374,96	213 289,00
Aide au retour à domicile après hospitalisation	123**	156	67 860,84	79 386,25

\* correspond aux engagements effectués pour chacune des prestations.

\*\* pour la Garde à Domicile et l'ARDH, il apparaît au titre de l'exercice 2004 et 2005 le nombre de personnes bénéficiaires de ces prestations. A noter que dans le Rapport d'Activité et le Bilan d'Action Sociale 2004, le chiffre indiqué correspondait au nombre de prises en charge, et non pas au nombre de personnes.

## Aides collectives

### Les actions de partenariat et de coordination

Au-delà du partenariat institutionnel et de terrain construit avec les Conseils Généraux, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Rhône-Alpes accompagne financièrement la mise en place et le fonctionnement des réseaux gérontologiques, qu'ils portent ou non la dénomination de Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC).

Financement des réseaux ou CLIC			
2004		2005	
Nombre	Montant en €	Nombre	Montant en €
18	409 320 €	16	404 396 €

## Accompagnement d'actions innovantes

27 projets ont été financés pour un total de 169 090 € (14 AGIL (Actions Gérontologiques d'Initiative Locale) : 77 198 € et 13 subventions d'équipement : 91 892 €).

## Qualité de vie dans les établissements d'accueil pour personnes âgées

Il s'agit de prêts sans intérêt accordés tant au titre de la Branche Vieillesse que de la Branche Maladie.

	Assurance Maladie	Assurance Vieillesse
2004	1 492 874 €	10 423 305 €
2005	1 992 817 €	7 739 713 €

C'est un total de 9 732 530 € qui a été octroyé en 2005 pour l'humanisation ou la création de structures d'accueil pour personnes âgées (soit -18,3 % par rapport à 2004, cette baisse est essentiellement due à la diminution de l'enveloppe vieillesse).

# ACTION INDIVIDUELLE

Afin de mener à bien sa politique d'action sociale, trois enveloppes distinctes ont été attribuées en 2005 à la **Caisse Régionale d'Assurance Maladie Rhône-Alpes**.

Les dotations se sont élevées à **30 795 866 €** dont :

■ Aide ménagère à domicile	26 454 000 €
■ Plans d'Actions Personnalisés et Partenariats Locaux (autres formes de soutien à domicile)	4 029 000 €
■ Dispositifs d'évaluation des besoins	312 866 €
■ Démarche qualité, complément qualité*	

*\* Le dispositif a été suspendu pour l'exercice 2005, et le montant correspondant a été transféré sur la ligne budgétaire « Aide Ménagère » pour créer des heures supplémentaires.*

L'enveloppe « Plans d'Actions Personnalisés et Partenariats Locaux » a fait l'objet d'une répartition décidée par les administrateurs de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Rhône-Alpes, siégeant en Commission d'Action Sanitaire et Sociale. Elle concerne les prestations suivantes :

## Actions individualisées

- Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation
- Garde à Domicile
- Habitat
- Aide à l'Adaptation Personnalisée du Logement
- Télé-alarme
- Secours
- Aide aux vacances
- Accueil de Jour
- Prestation Expérimentale Dépendance
- Hébergement Temporaire

## Actions collectives

- subventions d'équipement (actions gérontologiques d'initiative locale et structures d'accueil de jour).
- subventions de fonctionnement (actions gérontologiques d'initiative locale, réseaux, CLIC, aides aux démarrage et expérimentations).

Toutefois, ces dernières prestations s'adressant à des structures et non à des individus, sont traitées dans le chapitre « Action Collective ».

**OBJECTIF : accomplir chez les personnes âgées un travail matériel, moral et social contribuant à leur maintien à domicile.**

## 122 services conventionnés

AIN	3
ARDECHE	9
DROME	13
ISERE	8
LOIRE	8
RHONE	51
SAVOIE	21
HAUTE-SAVOIE	9

84 sont fédérés à la FRASSAD  
 8 sont fédérés à l'ADMR  
 4 sont fédérés à l'ADESSA URADAR  
 2 sont fédérés à l'AFP  
 3 sont fédérés à la Croix-Rouge  
 1 est fédéré à la Fédération des Familles rurales  
 3 sont fédérés à la FARAD  
 5 sont fédérés à l'UDCCAS  
 2 ne sont pas fédérés

## Quotas d'heures 2005 (hors enveloppes exceptionnelles)

DEPARTEMENTS	QUOTAS 2005	EVOLUTION PAR RAPPORT à 2004	TAUX DE CONSOMMATION
AIN	166 251,00	7,36 %	80,29 %
ARDECHE	152 009,00	-5,95 %	88,68 %
DROME	204 320,00	-6,04 %	81,53 %
ISERE	420 550,00	-0,54 %	82,67 %
LOIRE	501 635,00	1,50 %	87,65 %
RHONE	558 374,00	0,75 %	91,17 %
SAVOIE	132 508,00	0,28 %	91,93 %
HAUTE-SAVOIE	149 030,00	-3,95 %	85,43 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 284 677,00</b>	<b>-0,34 %</b>	<b>86,67 %</b>

## Nombre de bénéficiaires et nombre d'heures moyen par bénéficiaires

DEPARTEMENTS	BENEFICIAIRES	% 2004	Moyenne d'heures annuelles	% 2004
AIN	2 280	3,45 %	78,53	1,84 %
ARDECHE	2 486	-3,00 %	67,38	-12,02 %
DROME	2 936	-7,00 %	78,00	6,59 %
ISERE	6 161	-9,37 %	71,63	5,76 %
LOIRE	7 338	5,83 %	69,44	-11,92 %
RHONE	7 435	-0,73 %	80,37	-2,71 %
SAVOIE	2 050	1,94 %	70,13	-3,47 %
HAUTE-SAVOIE	2 588	0,82 %	64,24	-5,29 %
<b>TOTAL</b>	<b>33 274</b>	<b>-1,33 %</b>	<b>73,15</b>	<b>-3,01 %</b>

## Coût moyen horaire payé par la CRAM :

**10,85 Euros**

**(10,15 Euros en 2004)**

**OBJECTIF** : Répondre à une situation urgente et temporaire telle que sortie d'hôpital, absence momentanée de l'entourage, besoin de courte durée.

## 68 services prestataires conventionnés

AIN	1
ARDECHE	10
DROME	7
ISERE	5
LOIRE	5
RHONE	14
SAVOIE	12
HAUTE-SAVOIE	6

## Nombre de bénéficiaires

DEPARTEMENTS	2005	Evolution 2004
AIN	53	89,29 %
ARDECHE	369	9,82 %
DROME	166	43,10 %
ISERE	321	73,51 %
LOIRE	285	17,28 %
RHONE	304	83,13 %
SAVOIE	193	12,87 %
HAUTE-SAVOIE	220	73,23 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 911</b>	<b>39,29 %</b>

## Dépenses par département

DEPARTEMENTS	2005	Evolution 2004
AIN	59 704,71 €	221,28 %
ARDECHE	58 258,99 €	-73,88 %
DROME	155307,29 €	101,73 %
ISERE	178 940,39 €	45,74 %
LOIRE	123 551,18 €	-23,39 %
RHONE	259 135,11 €	135,21 %
SAVOIE	98 374,80 €	-13,32 %
HAUTE-SAVOIE	110 622,65 €	31,24 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 043 895,12 €</b>	<b>14,64 %</b>

# Aide à l'amélioration de l'habitat

**OBJECTIF : permettre la réalisation de travaux nécessaires au maintien à domicile.**

## Nombre de bénéficiaires

Année	Nombre de bénéficiaires	Dépenses
2004	1 178	1 406 666,00 €
2005	1 141	1 142 056,00 €

273 prises en charge n'ont pu être délivrées en fin d'exercice, le budget ne permettant pas d'engager ces dépenses. Ces dossiers ont été transférés sur 2006.

## Dépense par département

DÉPARTEMENTS	2004	2005	EVOLUTION
AIN	84 749,95 €	86 230,19 €	1,75%
ARDECHE	106 624,54 €	79 899,36 €	-25,06%
DROME	106 245,32 €	94 724,20 €	-10,84%
ISERE	376 391,19 €	361 692,18 €	-3,91%
LOIRE	370 292,75 €	298 226,10 €	-19,46%
RHONE	211 390,50 €	135 032,40 €	-36,12%
SAVOIE	96 877,88 €	69 339,77 €	-28,43%
HAUTE-SAVOIE	54 093,86 €	16 911,80 €	-68,74%
<b>TOTAL</b>	<b>1 406 665,99 €</b>	<b>1 142 056,00 €</b>	<b>-18,81%</b>

## Coût moyen d'un dossier

DÉPARTEMENTS	2004	2005	EVOLUTION
AIN	1 193,66 €	1 002,67 €	-16,00%
ARDECHE	1 366,98 €	1 079,70 €	-21,01%
DROME	1 379,81 €	1 007,70 €	-26,97%
ISERE	1 161,70 €	969,68 €	-16,53%
LOIRE	1 171,81 €	1 068,91 €	-8,78%
RHONE	1 112,58 €	912,38 €	-17,99%
SAVOIE	1 196,02 €	1 050,60 €	-12,15%
HAUTE-SAVOIE	1 319,36 €	805,32 €	-38,96%
REGION	1 194,11 €	1 000,92 €	-16,18%

# Aide à l'adaptation personnalisée du logement

**OBJECTIF : permettre le maintien à domicile des retraités handicapés ou en perte d'autonomie par le biais de financement de travaux d'adaptabilité ou d'accessibilité du logement.**

Instruction de la demande par une équipe pluridisciplinaire composée :

- d'un assistant social de la Cram Rhône-Alpes
- d'un technicien d'une association habitat (CAL – PACT – CDHR...)
- si nécessaire, d'un ergothérapeute.

## Nombre de bénéficiaires

DEPARTEMENTS	2005	Evolution
AIN	18	-45,45 %
ARDECHE	37	54,17 %
DROME	92	37,31 %
ISERE	30	20,00 %
LOIRE	103	10,75 %
RHONE	34	-27,66 %
SAVOIE	28	-9,68 %
HAUTE-SAVOIE	9	-25,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>351</b>	<b>5,72 %</b>

## Dépenses par département

DEPARTEMENTS	2005	Evolution
AIN	32 648,96 €	-69,42 %
ARDECHE	69 221,59 €	8,77 %
DROME	216 003,26 €	17,89 %
ISERE	80 867,19 €	-1,77 %
LOIRE	187 730,71 €	19,06 %
RHONE	74 483,26 €	-35,07 %
SAVOIE	64 467,67 €	-38,60 %
HAUTE-SAVOIE	14 631,87 €	-64,54 %
<b>TOTAL</b>	<b>740 054,51 €</b>	<b>-13,40 %</b>

## Coût moyen du dossier

DEPARTEMENTS	2005	Evolution
AIN	1 813,83 €	-43,93 %
ARDECHE	1 870,85 €	-29,44 %
DROME	2 347,86 €	-14,14 %
ISERE	2 695,57 €	-18,14 %
LOIRE	1 822,62 €	7,50 %
RHONE	2 190,68 €	-10,25 %
SAVOIE	2 302,41 €	-32,02 %
HAUTE-SAVOIE	1 625,76 €	-52,71 %
<b>REGION</b>	<b>2 108,41 €</b>	<b>-18,09 %</b>

**OBJECTIF : permettre aux retraités handicapés ou en perte d'autonomie (classés en GIR 1 à 5) :**

- de participer aux séjours organisés par les hôpitaux, maisons de retraite, ou associations,
- de séjourner à la maison de retraite Moun Oustaou à Nyons,
- de séjourner en pension ou 1/2 pension lorsque la prise en charge est prévue dans un plan d'aide.

**Montant :** 23 euros par jour pour un séjour d'une durée de 3 à 15 jours.

DEPARTEMENTS	2005	Evolution 2004
AIN	18	157,14 %
ARDECHE	4	- 33,33 %
DROME	14	- 26,32 %
ISERE	24	0,00%
LOIRE	3	200,00 %
RHONE	24	- 27,27 %
SAVOIE	2	- 66,67 %
HAUTE-SAVOIE	3	- 25,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>92</b>	<b>- 8,00 %</b>

**Dépenses (sur la base du coût moyen régional)**

DEPARTEMENTS	2005	Evolution 2004
AIN	5 215,08 €	194,15 %
ARDECHE	1 158,91 €	-23 ,74 %
DROME	4 056,18 €	-15,71 %
ISERE	6 953,44 €	14,39 %
LOIRE	869,18 €	243,17 %
RHONE	6 953,44 €	-16,81 %
SAVOIE	579,45 €	-61,87 %
HAUTE-SAVOIE	869,18 €	-14,21 %
<b>TOTAL</b>	<b>26 654,86 €</b>	<b>5,24 %</b>

**Coût moyen d'un dossier : 289,73 euros**

**OBJECTIF : soutenir les aidants familiaux à maintenir leur proche à domicile.**

Montant : 10 euros par jour pour une durée maximale de 50 jours dans l'année.

DEPARTEMENTS	2005	Evolution 2004
AIN	0	
ARDECHE	5	66,67 %
DROME	4	
ISERE	40	110,53 %
LOIRE	36	44,00 %
RHONE	33	6,45 %
SAVOIE	2	- 66,67 %
HAUTE-SAVOIE	4	
<b>TOTAL</b>	<b>124</b>	<b>47,62 %</b>

## Dépenses (sur la base du coût moyen régional)

DEPARTEMENTS	2005
AIN	
ARDECHE	1 258,47 €
DROME	1 006,77 €
ISERE	10 067,74 €
LOIRE	9 060,97 €
RHONE	8 305,89 €
SAVOIE	503,39 €
HAUTE-SAVOIE	1 006,77 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 210,00 €</b>

**Coût moyen d'un dossier : 251,69 euros**

# Secours exceptionnel

**OBJECTIF : aider les personnes âgées rencontrant des difficultés financières ponctuelles. Montant maximum : 640 Euros.**

## Nombre de demandeurs et de bénéficiaires

DÉPARTEMENTS	2005	EVOLUTION	2005	EVOLUTION
AIN	40	110,52 %	31	106,67 %
ARDECHE	36	71,42 %	26	62,50 %
DROME	59	156,52 %	44	131,58 %
ISERE	139	13,00 %	113	5,61 %
LOIRE	53	32,50 %	34	41,67 %
RHONE	168	54,12 %	130	47,73 %
SAVOIE	27	17,39 %	18	20,00 %
HAUTE SAVOIE	9	-47,05 %	7	-36,36 %
<b>TOTAL</b>	<b>531</b>	<b>41,60 %</b>	<b>403</b>	<b>36,61 %</b>

## Dépenses

DÉPARTEMENTS	MONTANT		
	2004	2005	%
AIN	7 951,32	16 406,85	106,34 %
ARDECHE	8 481,41	13 760,58	62,24 %
DROME	10 071,67	23 287,14	131,21%
ISERE	56 719,42	59 805,60	5,44 %
LOIRE	12 722,11	17 994,61	41,44 %
RHONE	46 647,74	688 558,29	1 376,08%
SAVOIE	7 951,32	9 526,56	19,81 %
HAUTE SAVOIE	5 830,97	3 704,77	- 36,46 %
<b>TOTAL</b>	<b>156 374,96</b>	<b>213 289,00</b>	<b>36,40 %</b>

**Montant moyen octroyé : 529,25 euros**

**OBJECTIF : prévenir l'isolement.**

Montant octroyé : jusqu'au 1<sup>er</sup> Juillet, 12,20 € par mois pendant un an.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2005, 150 euros accordés sur présentation de la facture d'installation.

**96 bénéficiaires en 2005**

**-17,24 % par rapport à 2004**

**14 080 euros en 2005**

**-17,55 % par rapport à 2004**

# Prestation Expérimentale Dépendance

**OBJECTIF : permettre aux personnes âgées de vivre à leur domicile quel que soit leur niveau de dépendance.**

Cette prestation expérimentée sur les départements de l'Ain et de la Savoie et qui fait intervenir le Conseil Général et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie a pris fin au 1<sup>er</sup> janvier 1997 avec la création de la PSD.

Toutefois les personnes âgées titulaires de cette prestation avant cette date, continuent d'en bénéficier.

En 2005, elles étaient au nombre de 39 dans l'Ain et de 7 en Savoie.

Soit 46 au total en diminution de 6,12 % par rapport à 2004.

Les dépenses ont atteint 137 666,50 € en diminution de 20,67 % par rapport à 2004.

**115 516,73 € pour l'Ain**

**- 23,97 % en 2004**

**22 149,77 € pour la Savoie**

**+ 2,55 % en 2004**

**OBJECTIF : compléter la Prestation Expérimentale Dépendance.**

6 bénéficiaires en 2005 en diminution de 75 % par rapport à 2004.

Les dépenses s'élèvent à 39 260,96 € en diminution de 28,79 %.

## OBJECTIF :

- 1) soutenir les aidants familiaux à maintenir leur proche à domicile,
- 2) faciliter l'accès à ce type de structure lorsqu'un besoin temporaire se fait jour.

Montant : 25,81 € maximum par jour, variable selon un barème de ressources, pour une durée de 20 jours par an.

DEPARTEMENTS	Nombre	Evolution 2004
AIN	1	0,00 %
ARDECHE	1	- 50,00 %
DROME	3	0,00 %
ISERE	9	- 47,06 %
LOIRE	30	66,67 %
RHONE	46	43,75 %
SAVOIE	3	
HAUTE SAVOIE	7	40,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>28,21 %</b>

## DEPENSES

DEPARTEMENT	DEPENSES ENGAGEES
AIN	272,12 €
ARDECHE	272,12 €
DROME	816,39 €
ISERE	2 449,16 €
LOIRE	8 163,86 €
RHONE	12 517,91 €
SAVOIE	816,39 €
HAUTE SAVOIE	1 904,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 212,85 €</b>

**OBJECTIF : permettre à chaque personne âgée de bénéficier, par l'intermédiaire d'une structure conventionnée à ce titre, d'une étude de ses besoins et de l'élaboration d'un plan d'aide personnalisé.**

COÛT : 100 € par évaluation si un plan d'aide est mis en œuvre.

60 € si l'évaluation n'est pas suivie d'un plan d'intervention.

Il s'agit de dépenses de gestion et non d'une aide financière directe à la personne.

## 5 structures conventionnées :

Depuis 2004 :

- C.R.P. de LYON
- CLIC de SAINT-ETIENNE

Depuis 2005 :

- CLIC du GRAND ROANNE
- CLIC du PAYS-DE-GEX
- CLIC de MONTBRISON

## BENEFICIAIRES

DEPARTEMENT	BENEFICIAIRES
AIN	26
LOIRE	1 144
RHONE	549
<b>TOTAL</b>	<b>1 719</b>

## DEPENSES

DEPARTEMENT	DEPENSES
AIN	2 560 €
LOIRE	112 720 €
RHONE	54 020 €
<b>TOTAL</b>	<b>169 300,00 €</b>

# Aide au retour à domicile après hospitalisation

**OBJECTIF : répondre aux besoins des personnes sortant d'hospitalisation et pour lesquelles un diagnostic de récupération de l'autonomie a été formulé.**

Ce dispositif s'inscrit dans 3 axes forts :

- l'évaluation
- la prévention
- la coordination

## **13 sites concernés :**

Depuis 2004

- le Centre Hospitalier de ROANNE
- le Sud Ardèche avec les établissements suivants :
  - le Centre Hospitalier d'Aubenas,
  - le Centre Hospitalier de Vals les Bains,
  - l'Hôpital local de Joyeuse,
  - l'Hôpital local de Vallon Pont d'Arc,
  - l'Hôpital local de Villeneuve de Berg,
  - l'Hôpital local intercommunal de Rocher-Largentière,
  - le domaine de la Condamine à Thueyts.

Depuis 2005

- Centre Hospitalier de Montélimar,
- UGECAM de Gravenand,
- Clinique Mutualiste de Grenoble (démarrage en janvier 2006),
- Centre Hospitalier de Vienne (démarrage en janvier 2006),
- Hôpital Antoine Charrial Lyon,
- Centre Hospitalier d'Alix,
- Centre Val Rosay, Morancé, Le Bois d'Oingt, (établissements UGECAM),
- Centre Hospitalier de Chambéry,
- Centre Hospitalier d'Aix les Bains,
- Centre de Suite et de réadaptation Tresserve,
- Centre Hospitalier d'Annemasse-Bonneville.

# Aide au retour à domicile après hospitalisation

## Nombre de bénéficiaires

SITE	DOSSIERS	EVALUATION 2004
ARDECHE	28	64,71 %
DROME	4	
LOIRE	106	0,00 %
RHONE	3	
SAVOIE	7	
HAUTE SAVOIE	8	
<b>TOTAL</b>	<b>156</b>	<b>26,83 %</b>

## Dépenses

SITE	DEPENSES	EVALUATION 2004
ARDECHE	13 112,24 €	40,17 %
DROME	2 371,19 €	
LOIRE	48 878,15 €	- 16,20 %
RHONE	4 508,88 €	
SAVOIE	4 118,50 €	
HAUTE SAVOIE	6 397,29 €	
<b>TOTAL</b>	<b>79 386,25 €</b>	<b>16,98 %</b>

**Coût moyen d'un dossier : 508,89 €**

# Gestion de transferts de dossiers aide ménagère vers les conseils généraux pour les GIR 1 à 4

## ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE

La mise en place de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie a généré un transfert des bénéficiaires de l'aide ménagère relevant du Groupe Iso Ressources 4 des caisses de retraite vers les Conseils Généraux.

Néanmoins cette « migration » a eu lieu progressivement et conformément aux préconisations de la loi du 20 juillet 2001 qui pose le principe fondamental du maintien des droits précédemment acquis, excluant de fait toute rupture, perte ou réduction de droits antérieurs pour le retraité.

Ce principe de maintien de droit est concrétisé par deux postulats :

- le respect de la continuité de prise en charge de l'aide ménagère pendant la période d'instruction du dossier A.P.A. ;
- le versement d'une allocation différentielle égale à la différence entre le montant de la prestation versée à la date d'ouverture des droits à l'A.P.A. et le montant A.P.A. effectivement versé.

La mise en application de ce principe sous entend que soient précisément définies les modalités :

- d'échanges réciproques d'informations entre le Conseil Général et la CRAM,
- de compensation financière du Conseil Général vers la CRAM si celle-ci maintient le versement de l'aide ménagère à domicile pendant la période d'instruction du dossier A.P.A. à la demande des Conseils Généraux.

En région Rhône-Alpes, ces mesures ont été formalisées par le biais d'accords conventionnels conclus entre les Conseils Généraux et la CRAM Rhône-Alpes, conformément aux directives de l'arrêté du 10 janvier 2002 fixant le cahier des charges des conditions de coordination entre les Conseils Généraux et les caisses de retraite.

# Gestion de transferts de dossiers aide ménagère vers les conseils généraux pour les GIR 1 à 4

DEPARTEMENTS	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS			TRAITEMENT DES DEMANDES	
	Reçues (*)	Traitées		Prises en charge en cours au titre de l'Aide Ménagère à Domicile	Prises en charge en cours au titre de l'Habitat
		RG (1)	Autres		
AIN	385	358	23	68	0
ARDECHE	389	383	0	60	0
DROME	0	0	0	0	0
ISERE	0	0	0	0	0
LOIRE	1 554	1 443	0	438	0
RHONE	384	380	0	164	0
SAVOIE	0	0	0	0	0
HAUTE SAVOIE	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 712</b>	<b>2 564</b>	<b>23</b>	<b>730</b>	<b>0</b>

(\*) + solde au 31.12.2004

1 : Régime Général

DEPARTEMENTS	NOMBRE DE NOTIFICATIONS							
	SOLDE au 31/12/2004		REÇUES en 2005		TRAITEES en 2005		SOLDE au 31/12/2005	
	Accord	Rejet	Accord	Rejet	Accord	Rejet	Accord	Rejet
AIN	13	0	1 473	0	1 477	0	9	0
ARDECHE	26	34	1 104	59	1 112	92	18	1
DROME	0	0	3 904	1 039	3 904	1 039	0	0
ISERE	145	22	11 444	1 492	10 967	1 437	622	77
LOIRE	48	12	3 339	381	3 325	393	62	0
RHONE	100	40	4 203	1 362	4 303	1 402	0	0
SAVOIE	84	20	2 114	158	2 001	105	197	73
HAUTE SAVOIE	43	28	1 935	158	1 973	186	5	0
<b>TOTAL</b>	<b>459</b>	<b>156</b>	<b>29 516</b>	<b>4 649</b>	<b>29 062</b>	<b>4 654</b>	<b>913</b>	<b>151</b>



# **ACTION COLLECTIVE**

# Opérations d'humanisation de construction, d'équipement d'établissements d'accueil pour personnes âgées

**OBJECTIF** : permettre le financement d'humanisation, de construction et d'équipement d'EHPAD au travers de prêts sans intérêts, d'une durée de 20 ans pour l'humanisation et de 15 ans pour l'équipement.

DEPARTEMENTS	SOMMES ALLOUEES		NOMBRE D'EHPAD par département
	2004	2005	
AIN	569 779 €	988 573 €	3
ARDECHE	743 184 €	/	/
DROME	1 377 595 €	279 167 €	2
ISERE	730 800 €	2 177 285 €	3
LOIRE	1 006 478 €	1 665 237 €	4
RHONE	2 971 385 €	1 034 193 €	4
SAVOIE	442 218 €	1 076 894 €	3
HAUTE-SAVOIE	2 581 866 €	518 364 €	1
<b>TOTAL</b>	<b>10 423 305 €</b>	<b>7 739 713 €</b>	<b>20</b>

En 2005, la dotation a connu une diminution de 63,74 % par rapport à 2004 :

- 2004 : 13 023 000 €
- 2005 : 7 953 000 €

La dotation 2005 a été consommée à hauteur de 7 739 713 €.

**OBJECTIF : Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées par le biais de subventions d'équipement destinées à des associations à but non lucratif.**

En 2005 les subventions ont concerné :

- 6 services de portage de repas à domicile pour personnes âgées (création ou extension) pour l'acquisition du matériel ou de véhicule,
- 3 associations et 1 foyer logements pour l'acquisition de véhicules destinés au transport des personnes âgées, ou de personnes à mobilité réduite,
- 3 accueils de jour pour l'achat d'équipements nécessaires à leur fonctionnement.

## Sommes allouées

DEPARTEMENTS	SOMMES ALLOUEES	
	2004	2005
AIN	9 101 €	18 900 €
ARDECHE	/	18 774 €
DROME	/	6 576 €
ISERE	22 755 €	/
LOIRE	15 444 €	1 000 €
RHONE	22 583 €	10 617 €
SAVOIE	10 812 €	24 800 €
HAUTE SAVOIE	16 153 €	11 225 €
<b>TOTAL</b>	<b>96 848 €</b>	<b>91 892 €</b>

# Actions G erontologiques d'Initiative Locale

**OBJECTIF** : favoriser la mise en place d'actions dont le but est de r pondre   un besoin nouveau ou d'apporter une r ponse nouvelle   un besoin existant, en mati re de pr vention du vieillissement, d'aide au maintien   domicile ou de prise en charge de la d pendance.

DEPARTEMENTS	NOMBRE DE PROJETS SUBVENTIONNES	2004	2005
AIN	2	915 �	11 000 �
ARDECHE	1	1 000 �	3 667 �
DROME	2	11 600 �	10 500 �
ISERE	4	51 993 �	25 280 �
LOIRE	0	46 750 �	/
RHONE	5	65 961 �	26 751 �
SAVOIE	0	3 168 �	/
HAUTE-SAVOIE	0	/	/
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>181 387 �</b>	<b>77 198 �</b>

# Réseaux gérontologiques et centres locaux d'information et de coordination gérontologique

Les réseaux gérontologiques et CLIC peuvent être financés selon les règles suivantes :

- création ou activité inférieure à 1 an :
  - la subvention CRAM peut atteindre 25 % du budget prévisionnel (fonctionnement + investissement).
  
- CLIC ou réseaux fonctionnant depuis plus d'un an :
  - participation modulable de 10 à 35 % en fonction des actions de partenariat mises en place avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, et des actions mises en œuvre témoignant du dynamisme du CLIC

DEPARTEMENTS	Nombre de CLIC et réseaux financés	Montants alloués	% évolution par rapport à 2004
AIN	3	76 073 €	-34,77 %
ARDECHE	0	/	/
DROME	1	20 315 €	-35,93 %
ISERE	4	65 951 €	257,63 %
LOIRE	5	136 110 €	63,84 %
RHONE	1	27 575 €	-72,97 %
SAVOIE	2	78 372 €	410,56 %
HAUTE-SAVOIE	0	/	/
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>404 396 €</b>	<b>-1,20 %</b>

## **OBJECTIF : permettre de financer :**

1°) la réalisation de travaux d'humanisation ou de création des unités de soins de longue durée, ainsi que des EHPAD en complément de l'Assurance Vieillesse,

2°) la création de places dans les structures pour personnes handicapées (foyers d'accueil médicalisé, centres d'aide par le travail, maisons d'accueil spécialisé et structures d'accueil pour autistes).

DEPARTEMENT	Nombre de structures aidées	Montants alloués
AIN	2	445 099 €
ARDECHE	0	
DROME	2	244 271 €
ISERE	0	
LOIRE	1	31 732 €
RHONE	2	49 997 €
SAVOIE	3	1 221 718 €
HAUTE-SAVOIE	0	
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>1 992 817 €</b>

L'enveloppe attribuée par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie en 2005 est identique à celle de 2004 soit 2 062 327 € auxquels ont été ajoutés 569 453 € correspondant à un montant d'autorisation de programme non affectée en 2004 et maintenus en 2005. La dotation 2005 a été consommée à hauteur de 1 992 817 €.

# Démarche qualité de la branche retraite spécifique à l'aide ménagère

Initiée par la circulaire CNAM du 4 juin 1999, cette démarche vise à s'assurer que les prestataires de service fournissent aux personnes âgées un soutien à domicile de qualité aux plans matériels, moral et social.

Elle se concrétise au travers de contrats d'objectifs signés avec les prestataires de services et aboutit à une certification délivrée par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie.

## **14 structures certifiées en région Rhône-Alpes :**

Au 31 décembre 2005, 14 structures sont certifiées :

- Association « Vie et Santé » à Saint Péray (07),
- Association de Dieulefit (26),
- ADAPA de Bourgoin Jallieu (38),
- CCAS de Rillieux la Pape (69),
- Association de Givors (69),
- Association de Thizy (69),
- Association de Fontaines-sur-Saône (69),
- Mairie de Vaulx-en-Velin (69),
- Centre Communal d'Action Sociale de Bron (69),
- PAPAVAL de Lyon 7<sup>ème</sup> (69),
- OFTA de Sainte Foy les Lyon (69),
- Association d'Aide et de Maintien à Domicile de Saint-Genis-Laval (69),
- Centre Communal d'Action Sociale de Chambéry (73),
- Centre Communal d'Action Sociale de La Motte Servolex (73).

# Visite des prestataires de services conventionnés

## PRESENTATION

Partenaire actif et privilégié des prestataires de services conventionnés en aide ménagère, garde à domicile et aide à l'amélioration de l'habitat, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie assure des fonctions de contrôle mais également de conseil auprès de ces structures.

Des visites sur place sont effectuées :

- périodiquement en fonction de l'ancienneté de la dernière visite pour l'aide ménagère et la garde à domicile,
- ponctuellement en cas de problème particulier signalé par le service social ou des bénéficiaires.

Préalablement à chaque visite de prestataires de services, les documents administratifs et comptables sont étudiés et analysés.

Concernant les services d'aide ménagère la visite sur place se déroule en deux temps :

- un entretien d'une demi-journée avec le directeur ou le président et/ou le responsable de service,
- la vérification des feuillets de présence durant la seconde demi-journée.

En 2005, 34 services d'aide ménagère et 2 services de garde à domicile ont fait l'objet de visite sur place.

Département	Visites dans le cadre de la convention
Ain	0
Ardèche	1
Drôme	2
Isère	2
Loire	2
Rhône	19
Savoie	5
Haute Savoie	3
<b>Total</b>	<b>34</b>



# **PREVENTION DE LA DEPENDANCE**

## ACTIVITE DU SERVICE

Au cours de l'année 2005, **485** interventions portant sur des actions de prévention ont été dispensées sur la région Rhône-Alpes.

10 069 personnes ont participé à ces actions de prévention, (soit une moyenne de 21 personnes par intervention).

On note une baisse de l'activité de -18 % par rapport à l'exercice 2004 due à une diminution d'effectif.

Le service a en effet fonctionné avec 50 % de sa capacité réelle.

PUBLIC	NOMBRE D'INTERVENTIONS PAR STRUCTURE	
	2004	2005
ASSOCIATIONS	54	70
CENTRES SOCIAUX	75	55
CLUBS	109	74
FORUMS	7	1
FOYERS-LOGEMENTS	86	69
HEBERGEMENTS TEMPORAIRES	-	-
MAISONS DE RETRAITE	95	16
SERVICES D'AIDE A DOMICILE	9	6
ATOO BOURG		58
ACTIONS-RELAIS / BIENVENUE A LA RETRAITE		5
PLAN PAPA		23
CLIC		40
CCAS		34
AUTRES	156	34
<b>TOTAL</b>	<b>591</b>	<b>485</b>

Les 16 interventions en maisons de retraite représentent des cycles d'ateliers initiés en 2004 et achevés au 1er trimestre 2005.

Pour 2005, les actions de prévention de santé sont essentiellement dirigées, selon les directives de la CNAV, vers une population cible GIR 5 / GIR 6.

## BILAN COMPARATIF 2004/2005

DEPARTEMENTS	NOMBRE D'INTERVENTION	
	2004	2005
AIN	78	77
ARDECHE	15	7
DROME	32	33
ISERE	107	110
LOIRE	59	59
RHONE*	235	192
SAVOIE	57	1
HAUTE-SAVOIE	8	6
<b>TOTAL</b>	<b>591</b>	<b>485</b>

\*Les interventions sont plus nombreuses sur le Rhône compte tenu du plus grand nombre de seniors que dans les autres départements.

## NOMBRE D'INTERVENTIONS PAR THEME

THEME	2004	2005
Aide aux aidants familiaux	2	2
Aide aux aidants professionnels	-	2
Alimentation	41	26
Atelier goût	9	6
Conférence mémoire	62	58
Atelier mémoire	370	301
Chute	26	24
Préparation à la retraite	1	1
Solitude	-	10
Sommeil	49	28
Stress	26	19
Autres <sup>1</sup>	5	8
<b>TOTAL</b>	<b>591</b>	<b>485</b>

L'activité du service se concentre sur l'approche mnésique et les Ateliers-Mémoire qui restent une préoccupation chez les seniors.

<sup>1</sup> Autres : réunion préparatoire sur thèmes nouveaux : la solitude, la nutrition

## ACTIONS EN 2005

### NOUVELLES ACTIONS

#### Mise en place d'Actions-Relais

Ces **Actions-Relais** font suite aux besoins exprimés par les seniors lors des participations aux journées Bienvenue à la Retraite.

Cette démarche s'inscrit dans les nouvelles missions des journées BAR depuis le 1<sup>er</sup> mai 2005 dans un processus global d'accompagnement des retraités à partir de 3 axes opérationnels :

- l'axe Informatif
- l'axe Repérage des Attentes
- l'axe Actions-Relais

A ce jour 5 Actions-Relais ont été réalisées, portant sur les thèmes :

- la mémoire
- l'alimentation
- l'héritage/succession.

Pour information, la Conférence Mémoire est suivie de 5 Ateliers-Mémoire représentant 15 interventions du service.

## Collaboration avec les CLIC

**5 CLIC** de la région Rhône-Alpes ont sollicité le service sur différentes thématiques représentant ainsi **40 interventions**.

Département	CLIC	Thématique	Nombre d'interventions
01	Pays de Gex	Mémoire	6
		Ateliers-Mémoire	
01	Villard les Dombes	Prévention chutes	1
38	Le Lien Bleu (Porte des Alpes) à Bourgoin	Mémoire	25
		Ateliers-Mémoire	
		Sommeil	
42	CLIC du Haut-Forez	Chutes	1
		Alimentation	
69	CLIC de Vaugneray	Mémoire	7
		Ateliers-Mémoire	
		Sommeil	
<b>TOTAL</b>			<b>40</b>

## Programme de Prévention « ATOO la Dynamique Senior » à Bourg-en Bresse (01)

L'Espace ATOO Bourg (01) a sollicité le service tout au long de l'année 2005 pour des actions proposées dans le cadre de panier de services. 58 interventions ont été réalisées comme suit :

Thème	Nombre d'interventions	Nombre de participants
Mémoire	8	407
Ateliers-Mémoire	40	
Alimentation	3	19
Stress	3	30
Sommeil	2	21
Lien Alimentation/Activité physique	2	8
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>485</b>

## Plan de Préservation de l'Autonomie des Personnes Agées 2005

Comme pour 2004, le Pôle Education pour la Santé est intervenu pour l'animation des ateliers inscrits dans les thèmes prioritaires du Plan de Préservation de l'Autonomie des Personnes Agées.

Au total, 23 interventions ont été réalisées par l'équipe.

THEME	LIEU D'INTERVENTION	NOMBRE DE SEANCES
Préservation de l'autonomie	Lyon	14
Lutte contre les accidents de la vie courante	Valence	4
	Bourg-de-Péage	4
Prévention de la malnutrition	Villeurbanne	1
<b>TOTAL</b>		<b>23</b>

## ACTIONS INTERNES A LA CRAM

### Opération « La CRAM sans Tabac »

L'action de prévention du tabagisme actif et passif se poursuit au sein de notre organisme.

Le service a participé à 6 séances de travail avec le groupe chargé de la mise en place de l'opération.

### Préparation à la retraite pour les agents CRAM

18 futurs retraités de notre organisme ont bénéficié d'une journée « Préparation à la Retraite ».

Le Pôle « Education pour la Santé » est intervenu pour présenter les thèmes suivants : sommeil, mémoire, nutrition et gestion du temps.

### Actions « Aides aux Aidants »

A la demande des Services Sociaux CRAM, le Pôle « Education pour la Santé » est intervenu auprès des aidants familiaux. Par ailleurs, des associations d'aide à domicile ont sollicité le service pour des sessions auprès des aidants professionnels.

Catégorie	Lieu	Nombre de participants	Thème abordé
Aidants professionnels	Grenoble (38)	28	Mémoire
Aidants familiaux	Bellegarde (01)	7	Alimentation Sommeil
	La Voulte (07)	7	Alimentation
<b>TOTAL</b>		<b>42</b>	

## **ACTIONS PARTENARIALES**

Nos actions de partenariat se sont poursuivies avec :

### **La Mutualité Sociale Agricole et la Fédération des Aînés Ruraux de la Drôme sur le thème de la Solitude**

Rappel de l'objectif de mise en place de ce module.

Cette action fait suite à la formation de 2 jours organisée sur le thème de la solitude par la Fédération des Aînés Ruraux de la Drôme pour 12 seniors-relais et 2 animatrices, soit 1 animatrice du Pôle Education pour la Santé et 1 animatrice de la MSA.

Après formation, les 2 animatrices co-animeront des séances d'information auprès de personnes âgées valides, tandis que les seniors-relais devront organiser des visites à domicile auprès de personnes âgées qui ne peuvent assister aux réunions d'information.

10 rencontres ont eu lieu du 13 juin au 27 octobre 2005, regroupant 119 personnes.

Parallèlement, 12 personnes retraitées bénévoles se sont portées volontaires pour visiter des personnes âgées isolées.

A cet effet, 3 journées de formation se sont déroulées les :

- 28 janvier (Thème : la solitude)
- 1<sup>er</sup> mars (Thème : l'écoute)
- 19 décembre (mise en situation d'intervenant).

2 demi-journées d'accompagnement des visiteurs bénévoles ont été assurées par les deux animatrices. Le sujet abordé renvoie une réelle souffrance que certains ne souhaitent pas exprimer, ce qui explique une plus faible participation aux séances d'information.

Aucune visite n'a été réalisée cette année par les seniors-relais, la démarche nécessite une réelle réflexion sur cet engagement.

### **La participation à une journée au salon « Cœur et Santé »**

Ce Salon a été organisé le samedi 04 juin 2005 par la Fédération Française de Cardiologie.

Le service a tenu un stand informatif au public. 3 500 documents ont été remis aux visiteurs de notre stand. Il faut noter le réel succès de la fréquentation du stand CRAM.

### **La participation en soirée à deux représentations théâtrales de la pièce « Les Caprices de Gisèle »**

Organisée par le Centre Régional de Prévention de Lyon, cette pièce, qui est un clin d'œil à la prévention de la chute, était suivie d'un débat avec le public. La participation du service consistait à assurer les réponses au public.

## **L'intervention à la Conférence Mémoire organisée par l'AG2R à PERONNAS (01) le 7 juin 2005**

Cette intervention réunissait les retraités des caisses complémentaires AG2R, Groupe Malakoff, Mornay et Mederic.

Le service est intervenu sur :

- la définition de la mémoire
- les représentations par rapport aux inquiétudes au quotidien
- les processus de mémorisation, d'acquisition
- les repères biologiques
- les différentes sortes de mémoire
- les éléments perturbateurs et/ou facilitateurs.

420 retraités ont participé à cette conférence.

## **La participation à la « Semaine Bleue » du 17 au 22 octobre 2005**

L'intervention a été réalisée par l'équipe Education Santé sur le thème de la Mémoire, à la demande du CCAS de Grigny (69). 60 personnes ont bénéficié de cette conférence.

## **La participation aux manifestations du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Sécurité Sociale**

### **Les Virades de l'Espoir le samedi 24 septembre 2005 à Antraigues (07)**

Les deux personnes de l'équipe ont tenu un stand d'information et distribué des plaquettes sur les missions du service.

## **La participation aux portes ouvertes organisées par les Agences Retraite**

En plus de la tenue d'un stand informatif, une démonstration d'Atelier-Mémoire était proposée au public des agences Presqu'île à Lyon et Bourg-en-Bresse. 40 personnes ont bénéficié de ces démonstrations.

## AUTRES ACTIVITES DU SERVICE

### Cinémathèque

15 films de prévention santé ont été prêtés à des professionnels du secteur sanitaire et social ainsi qu'à des organismes de prévention.

Il est noté une diminution de demandes de prêts de cassettes vidéo qui pourrait s'expliquer d'une part par un manque de disponibilités des équipes professionnelles pour des actions de prévention et d'autre part par ce type de support qui ne semble plus approprié compte tenu des évolutions technologiques dans ce domaine.

### Affiches et Affichettes sur le thème de la canicule

La sensibilisation à la prévention de la canicule s'est organisée en diffusant un grand nombre d'affiches pendant la période de mai à août 2005 sur toute la région Rhône-Alpes auprès de tous les professionnels rencontrés.

### Terrain de stage

Durant l'année 2005, 2 élèves IDE 2<sup>ème</sup> année ont effectué leur stage de santé publique dans le service.

### Communication

**Un article dans le journal des Aînés ruraux de la Drôme** a permis de faire connaître notre action partenariale avec la MSA de la Drôme sur le thème de la **solitude**.

## PERPECTIVES 2006

La mission du Pôle Education pour la Santé est d'œuvrer en faveur de la **prévention de la perte d'autonomie** et de contribuer ainsi au développement d'une politique gériatrique recentrée sur le maintien de l'autonomie des retraités.

Ainsi, pour 2006, le service s'attachera à conduire ou poursuivre les actions suivantes :

- La collaboration avec l'espace de prévention **ATOO BOURG (01) et ATOO VALENCE (26)** et la réalisation des actions de prévention dans le cadre du **panier de services**,
- La poursuite de la collaboration avec la MSA de la Drôme et la Fédération des Aînés Ruraux pour des interventions sur le thème : la solitude,
- Le développement des **Actions-Relais** en fonction des besoins exprimés par les participants aux journées « Bienvenue A la Retraite »,
- La poursuite du partenariat avec le Conseil Général de la Drôme dans le cadre du projet **Nutrition** développé dans le Pays Nyonsais et les Baronnies et dont la mise en œuvre est prévue courant 2006,
- La poursuite du partenariat avec l'OVPAR de Villeurbanne pour les actions de prévention sur les thèmes : nutrition, mémoire, sommeil, prévention des chutes, stress.
- La participation à des Ateliers Nutrition et Activités Physiques si la reconduction du Plan de Préservation de l'Autonomie 2006 est confirmée.

# Pôle Développement des Actions Préventives

## Ce pôle développe les actions suivantes :

- Gestion et suivi des dossiers FNPEIS,
- Gestion et suivi des actions « Aides aux Aidants »,
- Elaboration et suivi du Plan de Préservation de l'Autonomie des Personnes Agées,
- Participation à des groupes de travail.

## Gestion et suivi des dossiers FNPEIS

Un travail important de relance auprès des promoteurs a permis de solder de nombreux dossiers ayant bénéficié de financements FNPEIS pour les années antérieures.

La clôture de 36 dossiers en 2005 se répartit sur les exercices suivants :

- Année 2000 : 1 dossier
- Année 2001 : 4 dossiers
- Année 2002 : 7 dossiers
- Année 2003 : 9 dossiers
- Année 2004 : 15 dossiers.

Pour l'exercice 2005, **23 conventions** entre la CRAM, l'URCAM et les promoteurs ont été élaborées, correspondant à une dotation financière de **320 622 euros**.

Ces 23 projets se répartissent comme suit et font l'objet d'un suivi budgétaire avec un premier versement à la signature de la convention, puis d'un suivi de l'action jusqu'au versement du solde.

NATURE ET NOMBRE DE DOSSIERS 2005	
Dossiers Prévention Alcool	4
Dossiers Prévention Accidents de la vie courante	5
Dossiers Prévention Cancer	2
Dossiers Prévention Nutrition	2
Dossiers Prévention Tabac	5
Dossier Prévention Suicide	1
Dossiers Education Thérapeutique du patient	4
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>

## Financement des actions d'Aides aux Aidants

Le pôle a procédé au paiement du solde de 4 dossiers établis sur l'exercice 2004.

Pour 2005, 7 actions ont été mises en place. Le paiement de ces actions fait l'objet d'un suivi par l'équipe.

## **Plan de Préservation de l'Autonomie des Personnes Agées (PAPA)**

Le document 2005 a été élaboré en début d'exercice (mars 2005).

Des actions ont été mises en place à partir des thèmes prioritaires, tels :

- la lutte contre les accidents de la vie courante,
- la prévention de la malnutrition,
- l'aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH),
- l'aide aux aidants,
- la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes.

Ces actions ont fait l'objet de suivi et de paiement dans le cadre de financements FNPEIS et Aides aux Aidants.

## **ACTIONS SPECIFIQUES DU POLE**

### **Développement du Programme ATOO**

La Direction de l'Action Sociale, forte de l'expérimentation réussie du Programme « ATOO La Dynamique Senior » menée à Bourg-en-Bresse a souhaité en 2005 déployer ce dispositif sur les départements de la Drôme et de l'Ardèche en lien avec le Centre de Prévention du Vieillissement de Valence.

Pour ce faire, un groupe de travail a été constitué dont la Responsable du Pôle Développement des Actions Préventives a assuré le pilotage des travaux consacrés à la mise en place opérationnelle de ce nouvel espace.

## **PERSPECTIVES 2006**

- Participation au déploiement du Programme « ATOO La Dynamique Senior » sur de nouveaux sites géographiques en Rhône-Alpes,
- Promotion de la démarche Evaluation globale et ARDH par une action de marketing auprès des partenaires,
- Elaboration d'une méthode d'analyse des coûts générés par le dispositif ATOO,
- Participation à l'élaboration du Cahier de la CRAM sur le thème « ATOO - La Dynamique Senior ».



# **BIENVENUE À LA RETRAITE**

Pour rappel, les stages « Bienvenue A la Retraite » ont été mis en place à la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Rhône-Alpes le 10 septembre 1998.

Ces stages font suite à la signature d'une Charte Qualité portant sur le 7<sup>ème</sup> engagement Retraite de la Sécurité Sociale qui précise :

*« Notre Organisme reste à votre service tout au long de votre retraite. Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller sur les aides et services susceptibles de faciliter votre vie à la retraite ».*

Ces stages offerts gratuitement aux jeunes retraités sont organisés sous forme de journées d'échanges, de réflexions, d'informations et de conseils.

Initialement rattaché à la Branche Retraite, ce secteur a intégré la Branche Action Sociale le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

## ACTIVITE 2005

**178 stages** « Bienvenue A la Retraite » ont été réalisés au cours de l'année 2005 contre 142 en 2004.

**57 456 nouveaux retraités** ont été invités contre 35 536 en 2004, soit une hausse de + 62 %.

8,09 % d'invités ont répondu positivement à l'invitation et participé au stage contre 7,32 % en 2004.

**4 647 personnes** ont participé aux stages « Bienvenue A la Retraite » contre 2 600 en 2004, soit une augmentation de + **79 %**, et une moyenne de 26,1 participants par stage contre 18,3 en 2004.

Le bilan des interventions « Bienvenue à la Retraite » est donc très positif pour l'année 2005.

Ces stages ont remporté un réel succès auprès des jeunes retraités et nous ont permis de mieux cibler leurs attentes et leurs besoins.

Département	Nombre d'invitations	Nombre de participants	Nombre de stages
AIN	5219	385	15
ARDECHE	1960	151	5
DROME	3644	288	11
ISERE	11 945	1 049	38
LOIRE	7 673	580	23
RHONE	17 674	1 479	59
SAVOIE	4 149	309	13
HAUTE SAVOIE	4 800	406	14
<b>TOTAL</b>	<b>57 064</b>	<b>4 647</b>	<b>178</b>

## NOUVELLES ACTIONS

### Signalements pour la mise en place d'Actions-Relais

La mise en place du Projet Global et Transversal en mai 2005 et son articulation avec le Pôle Education pour la Santé a permis de situer la mission du Pôle Bienvenue à la Retraite dans un processus global d'accompagnement des jeunes retraités à partir de 3 axes opérationnels :

- l'axe informatif
- l'axe repérage des attentes
- l'axe Actions-Relais.

La phase **Actions-Relais** est une approche opérationnelle inscrite dans la continuité des Journées BAR qui permet, au travers d'un Questionnaire-Recueil de repérer les attentes des jeunes retraités.

Ces questionnaires, distribués par l'animateur du Pôle BAR au cours de la Journée BAR et remplis par les participants, sont ensuite exploités, permettant ainsi de signaler aux services concernés les actions à mettre en œuvre.

Pour **2005**, les attentes des participants ont porté essentiellement sur les thèmes suivants :

- Mémoire,
- Alimentation,
- Héritage-Succession.

### Interventions dans le cadre du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Sécurité Sociale

Elles ont eu lieu dans les agences décentralisées de :

- Lyon Presqu'île
- Saint Etienne
- Grenoble

sous la forme d'une journée d'accueil, d'information et de présentation des stages « Bienvenue à la Retraite » et des Actions-Relais.

### Information et animation d'une journée de préparation à la retraite pour les futurs jeunes retraités de la CRAM Rhône-Alpes

Lors de la réunion de préparation du 7 février 2005, le Pôle a présenté l'organisation des stages « Bienvenue à la Retraite » ainsi que l'objectif de ces rencontres dont la démarche s'inscrit dans une approche préventive et pluridisciplinaire de nos actions d'accompagnement des retraités.

Une deuxième journée a eu lieu le 24 mars 2005. La réflexion a porté sur les thèmes :

- « Comment aborder cette nouvelle vie ? »
- « Comment construire de nouveaux projets ? »

Des renseignements d'ordre pratique (démarches administratives) ont également été dispensés.

## PERSPECTIVES 2006

L'opportunité qui a été faite en 2005 de mieux analyser les attentes des retraités à partir des séances Bienvenue A la Retraite inscrit cette démarche dans une continuité de service et de **promotion de la Prévention.**

Pour 2006, le Pôle Bienvenue A la Retraite **continuera** à s'affirmer comme étant la porte d'entrée de notre action sociale vieillesse et participera ainsi au **repérage de clientèle** dans le cadre du fonctionnement et du développement de nos programmes de prévention des risques liés au vieillissement : « ATOO La Dynamique Senior ».





## CONCLUSION

**Acteur incontournable de l'action sociale pour les retraités, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Rhône-Alpes a distribué, sur l'exercice 2005, près de 41 millions d'Euros sous forme d'aides individuelles et d'actions collectives confortant ainsi un positionnement fort et dynamique dans une politique de maintien à domicile, de prévention du vieillissement et d'amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement des personnes âgées.**



**BILAN D'ACTION SOCIALE 2005**

JUILLET 2006

**CRAM Rhône-Alpes**

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE

26, rue d'Aubigny - 69436 Lyon cedex 03 - Tél. 04 72 91 96 96 - Fax 04 72 91 96 40

site internet : [www.cramra.fr](http://www.cramra.fr)